



## Bulletin Officiel

**28 Octobre 2008 n°35**

### EDITEUR RESPONSABLE

DESTEXHE Lucien  
Boulevard d'Avroy, 192/12 4000 Liège  
Tél. 04/250.06.00  
Fax. 04/250.06.00  
GSM 0475/69.11.76  
Mail [lucien.destexhe@belgacom.net](mailto:lucien.destexhe@belgacom.net)

### CHAMPIONS 2008

- |            |                         |                      |
|------------|-------------------------|----------------------|
| <b>1BB</b> | ROYAL GREYS             | champion de Belgique |
| <b>2BB</b> | R. ANTWERP EAGLES       |                      |
| <b>U29</b> | ROYAL GREYS             |                      |
| <b>U19</b> | K. MORTSEL STARS        |                      |
| <b>SD</b>  | K. BORGERHOUT SQUIRRELS | champion de Belgique |
| <b>RSD</b> | K. BORGERHOUT SQUIRRELS |                      |
| <b>1SH</b> | STABROEK CHICABOO'S     | champion de Belgique |

Nous adressons toutes nos félicitations à ces champions

**La remise des trophées à ces champions se déroulera le samedi 29 novembre à partir de 20h00 dans la salle Kadans à Wusustwezel.**

## COMMISSION DE DISCIPLINE

Dossier 2008.022	SDP 649	Equipes de Beveren Lions SD et Hoboken Pioneers SD Un blâme
Dossier 2008 023	BS BB3	Kevin PEETERS      Royal Greys Un avertissement officiel
Dossier 2008 024	BS BB2	Erwin VERSPREET      Hoboken Pioneers Un avertissement officiel

## Règlement joueurs 2009

Le Règlement sportif 2009 sera modifié comme suit :

### **Définitions**

#### **Formé(e)s en Belgique:** (avec mention **B** sur la licence)

- **BASEBALL & SOFTBALL DAME :**  
Joueurs/joueuses formé(e)s en Belgique (ayant été affilié(e)s à la LFBBS et/ou la VBSL pendant 2 années, consécutives ou non, avant d'avoir atteint l'âge de 19 ans)
- **SOFTBALL HOMME :**  
Joueurs formés en Belgique (ayant été affiliés à la LFBBS et/ou la VBSL pendant 3 années, consécutives ou non, sans limite d'âge).

#### **Joueurs/Joueuses Européen(ne)s :** (avec mention **EU** sur la licence)

- joueurs/joueuses ayant la nationalité d'un des états membres de l'Union Européenne.
- joueurs/joueuses étranger(e)s à l'Union Européenne mais domicilié(e)s depuis trois ans sans interruption en Belgique (preuve à l'appui).

#### **Joueur/Joueuses étranger(e)s :** (avec mention **F** sur la licence)

- joueurs/joueuses d'une autre nationalité que celle des états membres de l'Union Européenne et n'étant pas domicilié(e)s depuis minimum trois ans sans interruption en Belgique.

## **Article RS. 3.01**

Un(e) joueur/joueuse n'ayant pas la nationalité belge, ne peut obtenir sa licence pour participer aux matches de la compétition ou de coupe qu'après une autorisation écrite formelle de la FRBBS.

Pour le baseball, celle-ci ne sera délivrée qu'après vérification que le joueur n'est pas licencié par ailleurs pour jouer dans un autre pays.

Pour tous les joueurs ou les joueuses étranger(e)s (**F**), la demande de licence devra obligatoirement être accompagnée d'un document attestant la validité de leur titre de séjour en Belgique. En cas de permis de séjour limité, la licence ne sera attribuée que pour cette même période et pas au-delà.

En 1BB et 1SD, dans un des deux matches programmés le week-end, la position 1 (lanceur/lanceuse) doit être occupée, pendant toute la partie, par des joueurs/joueuses de licence **B**.

Un(e) lanceur/lanceuse est déclaré(e) comme aligné(e) indépendamment du nombre de balles qu'il/elle a lancé(e). Au cas où un match, pour quelques raisons que ce soit, est arrêté et déclaré non officiel, un(e) lanceur/lanceuse de licence F aligné(e) pourra reprendre sa position sur le terrain au cours du match reprogrammé ou dans l'autre match programmé durant ce week-end.

Exemples :

Match du samedi : -"F" lanceur, lorsque le match est arrêté au 2ème innings à cause de la pluie.

Match du dimanche : -"F" lanceur, peut revenir comme lanceur.

Reprogrammation du match le lundi : -"F" lanceur, peut reprendre sa place de lanceur, s'il n'a pas joué comme lanceur durant le match de dimanche.

Pour des clubs étrangers mais affiliés à la FRBBS et participant à ses compétitions, cet article sera appliqué par analogie

## **Compétitions 2009**

Voici un tableau récapitulatif des compétitions proposées par la FRBBS en 2009:

Horaire	Vendredi	Samedi	Dimanche
12h30		U19	RBB
14h		1SD 1SH (avril & sept.)	1SD, 2SD, RSD
15h30		1BB, 2BB	1BB, 3BB, 4BB, CBL 2BB (promo)
16h		2SH, RSH (avril & sept.)	
19h	1SH (mai-août)	2SH (mai-août) RSH (mai-août)	

*Remarques :*

- U19 - maintien de dispenses pour les joueurs U21
- RBB - non-obligatoire et ouvert à toutes les équipes
- CBL - aucune assignation d'arbitres, pas de balles officielles nécessaires, battes en alu autorisées

A l'exception de la compétition CBL et des catégories Softball Dames et Hommes, seules les battes en bois agréées par la CEB sont autorisées en compétition FRBBS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

A l'exception des compétitions RBB, RSD et CBL, toutes les compétitions seront soumises à l'arbitrage du CUS.

## **Inscriptions d'équipes 2009**

Chaque club ne pourra inscrire qu'un maximum de 2 équipes par créneau horaire/terrain disponible.

Ex. Si un club n'a qu'1 seul terrain de baseball, il ne pourra inscrire que max. 2 équipes en compétition le dimanche à 15h30.

A travers l'inscription d'une équipe, le club concerné se déclare en accord avec l'ensemble des règlements de la FRBBS ainsi qu'à l'interprétation de ces règlements en toute bonne foi par le Conseil d'Administration de la FRBBS et les instances qui en dépendent (ex. Commission de discipline).

### *Planning:*

15 janvier 2008	Date limite d'inscription des équipes
23 janvier 2008	Confirmation d'inscription par la Cellule Calendrier de la Commission Technique. Un refus peut être indiqué en cas de nombre d'équipes insuffisantes pour une compétition ou en cas de créneau horaire/terrain insuffisant pour aligner le nombre d'équipes souhaités.
31 janvier 2008	Date limite de rectification d'inscription en cas de refus d'inscription par la Cellule Calendrier de la Commission Technique.
15 février 2008	Publication du calendrier provisoire. <u>Aucun changement de courtoisie ne sera permis, uniquement les cas de force majeure</u> (ex. indisponibilité terrain).
28 février 2008	Publication du calendrier définitif.

Par ailleurs, les amendes liées à l'inscription des équipes (cf. art **RS. 1.17**) sont modifiées comme suit pour 2009 :

### **Retrait d'une équipe de la compétition après le 31 janvier :**

1BB, 1SD et 1SH	€ 100,-/équipes adverses engagées dans la compétition
2BB, 2SD et 2SH	€ 50,-/équipes adverses engagées dans la compétition
3BB, RBB, U19	€ 25,-/équipes adverses engagées dans la compétition

Ces montants sont payables à la FRBBS, qui redistribuera aux clubs.

### **Paiement d'inscription en retard, après le 15 janvier :**

Majoration de € 25,- par équipe inscrite

**'La date limite de publication de la structure de compétition 2009 est fixée au 15 décembre (1 mois avant la date limite d'inscription des équipes en compétition).'**"